



Contrat de travail / changement juridique

Par **CG12**, le **04/07/2021** à **09:16**

Bonjour,

Je suis commercial dans une entreprise depuis une dizaine d'années. Ma rémunération se compose d'un fixe et de commissions sur la marge dégagée sur chaque vente. Ce principe de rémunération est écrit sur mon contrat de travail.

Mon employeur est en train de changer le nom de la société, ce qui va entraîner, j'imagine, un changement de statut juridique (nouveau k-bis, nouveau siret..).

Ma question est la suivante :

Mon employeur veut dans le même temps, revoir ma rémunération en instaurant une prime sur objectif à la place des commissions sur vente.

À t'il le droit de modifier mon contrat ? Le changement juridique permet t'il de modifier le contrat ?

Puis je refuser les nouvelles conditions et que je risque t'il ?

Merci d'avance pour votre réponse.

Par **P.M.**, le **04/07/2021** à **11:30**

Bonjour,

L'employeur ne peut pas modifier sans votre accord un élément essentiel du contrat de travail que constitue la structure de la rémunération...